

La France et la diversité culturelle dans le monde

Albert Salon,

Ancien Ambassadeur,

Président du Forum francophone international (FFI)-France.

La France, dans sa tradition de « France contre les empires » et de « France contre les robots » (Bernanos), a **toujours fait le choix d'un monde multipolaire**. Elle vient encore d'illustrer ce choix à propos de la guerre américaine à l'Irak. Elle a une responsabilité importante dans le maintien de la diversité linguistique et culturelle du monde, dans la lutte contre l'appauvrissement, l'uniformisation, de la forme impériale de la mondialisation. Contre l'Empire actuel, auquel une tradition collaborationniste de beaucoup de nos élites la pousse à s'abandonner. L'exercice de cette responsabilité suppose que la France sorte davantage de ses ornières présentes, adopte une **nouvelle politique** et promeuve, chez elle d'abord, puis en Europe et au niveau mondial, la diversité linguistique et culturelle, à l'aide **d'instruments adaptés**.

1) D'abord en France même :

- Une politique linguistique interne : reconquête du terrain perdu par la langue française au profit de l'anglo-américain dans des secteurs vitaux de l'activité nationale; aménagement des langues régionales; inflexion des dispositions concernant l'enseignement des langues étrangères.
- Une politique française de la Francophonie-Communauté (voir le livre : "Les défis de la Francophonie" de MM. Arnaud, Guillou et Salon, Alfarès - Max Milo, Paris 2002) axée notamment sur la mise en œuvre d'une véritable solidarité pour le développement, une concrétisation exemplaire du dialogue des cultures (thème de Beyrouth) en France et dans toute la Francophonie, et des mesures spécifiques de circulation des personnes et des biens et services culturels dans cette Communauté.
- Un premier **instrument** : l'inscription de la Communauté francophone dans la **Constitution** française, pendant à l'Europe, selon la formule de Maurice Schumann de 1995 :

« La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération ».

- Un deuxième instrument : un ministère de la langue française, de la Coopération et de la Francophonie, doté de pouvoirs et de moyens accrus.

- Un troisième instrument : la création, au château de Villers-Cotterêts, annexe de la future Maison de la Francophonie, d'un "Forum culturel mondial", sorte de Porto Alegre spécialement consacré à la lutte pour la diversité linguistique et culturelle du monde.

2) Propositions de la France pour une nouvelle politique et de nouveaux instruments en Europe :

Il est de plus en plus évident, à la suite de l'affaire irakienne, que le maintien des voies et voix originales de la France, voire du rayonnement mondial de sa langue et de sa culture, ainsi que de ses liens privilégiés avec l'ensemble géolinguistique et géopolitique de la Francophonie, paraît **difficilement compatible** avec, non pas une coopération intra-européenne très forte, mais **avec la forme de fédéralisme qui se dessine actuellement**. Il apparaît donc nécessaire que les principes de diversité linguistique et culturelle tels qu'ils figurent dans les résolutions adoptées en février 2002 par le Forum social mondial de **Porto Alegre** et dans la Déclaration du Sommet francophone d'octobre 2002 à **Beyrouth** s'appliquent d'abord à l'Europe, dont l'essence même est et doit rester la diversité de ses langues et de ses cultures.

La France doit donc s'attacher à faire ancrer ces principes, notamment du plurilinguisme, dans **l'instrument** de l'éventuelle "Constitution européenne" (ou plutôt **dans un "Traité fondateur"** tenant mieux compte des volontés et intérêts des Etats), en ce qui concerne tant le livre et l'écrit que la création et la diffusion audiovisuelles.

La France devrait, dès maintenant, signifier à Bruxelles qu'elle rejette toute intervention extérieure dans sa législation linguistique interne (exemple de l'étiquetage des produits alimentaires en juillet 2002...), et que ses administrations retourneront aux expéditeurs tous documents qui leur parviendront exclusivement en anglais en contrevenant à la propre réglementation européenne.

3) Pour de nouveaux instruments internationaux :

L'essentiel est que les langues et les cultures, comme les autres "biens communs de l'humanité" tels l'air et l'eau, **échappent aux négociations commerciales internationales, notamment au sein de l'OMC**. Ce ne sont pas des marchandises comme les autres. Il convient :

- de continuer la collaboration instaurée dans ce domaine entre la France et le Québec (précurseur de "l'exception culturelle" dans les négociations de l'ALENA), poursuivie lors du Sommet francophone d'octobre 1993 à Maurice, puis au Forum social mondial de février 2002 à Porto Alegre, et au Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth;
- de s'appuyer vigoureusement sur les résolutions précitées de 2002, à Porto Alegre comme à Beyrouth, et de préférer la notion d'"**exclusion culturelle**" à celles d'"exception culturelle" et, a fortiori de "diversité culturelle";
- de maintenir la mobilisation des membres de la Francophonie autour de la déclaration de Beyrouth, particulièrement **face au projet AGCS** (« Accord général sur le commerce des services » signé en 1994 à Marrakech dans le cadre du Cycle de l'Uruguay de l'ancien GATT);
- de ne pas abandonner à la seule UNESCO le soin de produire un texte ou une institution de protection de la (vague...) "diversité culturelle", en raison des forces dominantes qui y agissent ; il y a là un risque grave de dilution et d'échec ;
- de veiller, en conséquence, lors des réunions de 2003 à l'UNESCO puis à Genève, au contenu, à la valeur juridique propre, et contraignante, de la « **convention internationale sur la diversité culturelle** » que l'**UNESCO** a été chargée de préparer.

Cette affaire de diversité linguistique et culturelle, liée, pour nous Français, au maintien de notre langue, de notre voix dans le monde, et de nos liens avec la Francophonie, est un **défi existentiel**. Nous devons choisir clairement entre la politique ainsi esquissée d'une part, et l'Europe fédérale et la soumission à l'Empire actuel d'autre part. L'Europe fédérale, élargie jusqu'à inclure la Turquie, apparaît en effet de plus en plus clairement - surtout à la lumière des événements d'Irak - non pas comme un contrepoids mais comme un calque de l'OTAN, une annexe et un prolongement des Etats-Unis d'Amérique. Dans les domaines abordés ici, nous voyons bien que l'abandon de ce que nous sommes n'aurait aucune contrepartie satisfaisante. Il est temps pour la France **de choisir clairement la Francophonie, parallèlement** à la construction d'une **Europe des Nations, non fédérale**.